

PAR MESURE DE PRECAUTION, SANOFI-AVENTIS PREND L'INITIATIVE DE RAPPELER 30 LOTS DE SERINGUES D'ÉNOXAPARINE

Paris - 10 février 2006 – Sanofi-aventis a annoncé aujourd'hui avoir pris l'initiative de rappeler trente lots de l'anticoagulant énoxaparine (Love nox ®, Clexane®).

Cette décision a été prise à la suite de la découverte lors de contrôles-qualité et d'investigations complémentaires, de la possibilité d'un surdosage du principe actif dans un nombre restreint de seringues.

Le rappel concerne des lots de seringues remplies sur un seul site et livrés en Europe, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Ce site avait modifié son processus de remplissage de seringues en avril 2005 en conformité avec les Bonnes Pratiques de Fabrication et la réglementation en vigueur.

Sanofi-aventis informe les autorités de santé dans tous les pays concernés et établit avec celles-ci un contact permanent dans le cadre des diverses réglementations en vigueur. (Une liste des pays et des lots concernés est annexée au présent communiqué.)

Les patients, les médecins, les pharmaciens et les grossistes seront informés du rappel et recevront toute information et toute assistance nécessaire.

Il est important de noter que ce rappel ne vise pas le principe actif énoxaparine.

A ce jour, sanofi-aventis ne prévoit pas d'impact sur la disponibilité de l'énoxaparine.

A propos de l'énoxaparine

L'énoxaparine est un anticoagulant de la famille des HBPM (Héparines de Bas Poids Moléculaire) . Ses applications cliniques sont liées à ses propriétés antithrombotiques : on l'utilise pour inhiber la formation de caillots dans les veines et les artères, et pour prévenir d'éventuelles complications aiguës ou chroniques associées aux thromboses veineuses et artérielles, telles que : embolie pulmonaire, infarctus du myocarde ou décès d'origine cardiovasculaire.

Comme pour tous les anticoagulants, l'effet secondaire le plus fréquemment observé est le saignement. Les indications cliniques de l'énoxaparine peuvent varier d'un pays à l'autre.

A propos de sanofi-aventis

Le groupe sanofi-aventis est la troisième entreprise pharmaceutique mondiale et se place au premier rang en Europe. S'appuyant sur une recherche et un développement de niveau international, sanofi-aventis est en passe d'occuper des positions de premier plan dans sept domaines thérapeutiques majeurs : maladies cardiovasculaires, thrombose, oncologie, maladies métaboliques, système nerveux central, médecine interne et vaccins. Le groupe sanofi-aventis est coté en bourse à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du *U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995*). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier » ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et développements réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés sous les sections « Risques de l'émetteur » et « Déclarations prospectives » du document de référence de sanofi-aventis ainsi que sous les sections « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » et « Risk Factors » du rapport annuel 2004 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.